COPIE de la lettre du Département du Morbihan, en date du huit Octobre 1792, l'an 1. de la République Française.

Cen
FRC
5642

LES deux Commissaires chargés par vous, Citoyens, de remettre au Ministre votre mémoire justificatif, arrivèrent dans cette ville à une heure dans la nuit de Samedi à Dimanche; nous avons vu avec plaisir les moyens victorieux que vous avez employés pour confondre vos calomniateurs, et nous avons mis au pied de ce mémoire, le témoignage dû à votre Civisme.

Nous vous remercions, Citoyens, de la célérité avec laquelle vous avez envoyé de nouvelles forces au secours de nos freres du Faouët: nous avons reçus une lettre de nos Commissaires Esnoul, et Bosquet, qui nous annoncent que les révoltés sont rentrés dans l'ordre, que plusieurs sont saisis, que les impositions se payent. Nos Commissaires sont spécialement chargés de désarmer les habitants de la paroisse de Guiscriff; ainsi le vœu que vous nous énoncez à ce sujet dans votre lettre du cinq courant, sera rempli.

Quant aux Citoyens de l'Orient, que vous desirez voir rentrer dans votre ville, nous pen-

M L W 10247

sons bien que nos Commissaires, voyant la tranquillité rétablie et la loi s'exécuter, les congédieront.

Les Citoyens administrateurs du département du Morbihan, *signés*, Bigarré, Becheu, Danet l'aîné, Legoaesbe, Brue, Lucas, Faverot, Gaillard, pr. gén. syndic.

Certifié conforme aux originaux, par nous députés de la Commune de l'Orient, à Paris ce 17 Octobre 1792, l'an premier de la République. Signés, J. Garnier, Cosson, Deschiens, Godin, Puchelberg.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Copie de l'attache du Département, mise au pied des Mémoires adressés par la Municipalité de l'Orient, à la Convention Nationale, & portés par les Citoyens Cosson & Deschiens.

Nous administrateurs composant le directoire du département du Morbihan, rendant les témoignages dus aux sentiments Civiques que la Municipalité de l'Orient n'a cessé de manifester depuis le commencement de la révolution, et que les dangers de la Patrie n'ont fait qu'accroître.

Certifions que les membres composant cette Municipalité n'ont pu mériter de reproches que des ennemis de la Patrie, et que ceux qui les ont inculpés auprès du Ministre sont des calomniateurs indignes de toute confiance; attestons de plus que si la Municipalité de l'Orient n'a pas été assez heureuse pour épargner la mort du S^r *Gérard*, elle est digne des plus grands éloges dans la poursuite qu'elle fait des assassins de cette malheureuse victime de la fureur populaire ;

Supposé même, qu'elle fût coupable, parceque dans ce dernier cas, le glaive de loi devoit en faire justice.

679

Fait en directoire du département du Morbihan, le 7. Octobre. 1792. l'an premier de la République Française environ deux heures du matin.

Signés les Citoyens Admininistrateurs du Département du Morbihan, BIGARRÉ, BECHEU DANET, l'ainé, LEGOESBE, BRUE, LUCAS FAVEROT, GAILLARD, procureur-général-syndic.

Certifié conforme aux originaux, dont un entre les mains du Ministre de l'intérieur, au pied du Mémoire des Citoyens, & l'autre déposé au Comité de législation par les souſſignés Députés du conseil général de la commune de l'Orient.

A Paris, le 17 Octobre 1792.

GODIN, COSSON, GARNIER, DESCHIENS.